Revue de l'Occident musulman
et de la Méditerranée

La révolution dite des "Aghas" dans la régence d'Alger (1659-1671)

Pierre Boyer

Citer ce document / Cite this document :

Boyer Pierre. La révolution dite des "Aghas" dans la régence d'Alger (1659-1671). In: Revue de l'Occident musulman et de la Méditerranée, n°13-14, 1973. Mélanges Le Tourneau. I. pp. 159-170;

doi : https://doi.org/10.3406/remmm.1973.1200

https://www.persee.fr/doc/remmm_0035-1474_1973_num_13_1_1200

Fichier pdf généré le 26/05/2018

LA RÉVOLUTION DITE " DES AGHAS " DANS LA RÉGENCE D'ALGER (1659-1671)

par Pierre BOYER

La période dite des Aghas souverains constitue dans l'histoire de la Régence d'Alger une sorte de cassure dont tous les spécialistes ont bien saisi l'importance mais qui demeure jusqu'ici assez confuse étant donné la faiblesse de notre documentation. Peut-être aussi parce que les recherches entreprises jusqu'ici portaient plus sur des problèmes de politique extérieure que sur des questions institutionnelles, fort embrouillées.

Sanger Rang, auteur du *Précis Analytique de l'Histoire d'Alger sous l'occupation turque,* paru en 1841 (1), a tenté le premier de jeter quelques clartés sur cette époque. Il est probable qu'il utilise à la fois des sources françaises et des sources ottomanes ; malheureusement ce travail, fort intéressant, ne comporte aucune référence. De Grammont, dans son *Histoire d'Alger sous la domination turque* (2), consacre un chapitre au Gouvernement des Aghas, mais à part quelques notations, parle plutôt des relations de ceux-ci avec les Puissances Chrétiennes. Il s'appuie sur les sources européennes et plus spécialement françaises. L'historien turc Aziz Samih Ilter, dans son livre *Les Turcs en Afrique du Nord* (3) apporte quelques précisions sur les rapports entre Alger et le Sultan, mais, pour le reste, reprend De Grammont.

Les documents de l'époque sont assez rares. Nous possédons la correspondance des Consuls de France, utilisée par De Grammont, un ouvrage de propagande en faveur de la Rédemption, *le Miroir de la Charité chrétienne* (4), et surtout *la Chronique des pachas d'Alger,* œuvre d'un Khodja vivant au milieu du XVIIIe siècle, publiée par Delphin (5). A cela s'ajoutent les notes que l'on peut

---

(1) Sander Rang, *Précis analytique de l'Histoire d'Alger sous l'occupation turque,* in Tableaux de la Situation des Etablissements français dans l'Algérie. Paris, 1842.

(2) Grammont (de), *Histoire d'Alger sous la domination turque.* Paris, Leroux, 1887.

(3) Ilter (Aziz Samih), *Simali Afrikada Türkler (Les Turcs en Afrique du Nord).* Istanbul, 1936.

Nous remercions très vivement à cette occasion M. Abdelmadjid Temimi d'avoir bien voulu nous traduire le chapitre que cet auteur consacre à la période des Aghas.

(4) *Le Miroir de la Charité chrétienne.* Aix, Roïze, 1663. Certains auteurs l'attribuaient au R.P. H. de Villefosse mais M. Turbet-Delof pense que cet ouvrage est l'œuvre du R.P. mercédaire, Michel Auvry.

(5) Delphin, *Chronique des pachas d'Alger,* in Journal Asiatique, 1922. L'auteur serait le petit fils du Chaouch Redjeb qui vécut à cette période.

Persée creative commons BY

glaner dans les mémoires du temps comme ceux d'Aranda (6) ou du Chevalier d'Arvieux (7), voire dans des écrits marginaux comme la *Zohrat en Nayerat*, traduite sous le titre de *Chronique de la Régence d'Alger* par Rousseau (8).

Il faut donc utiliser au maximum les rares renseignements fournis sans verser pour autant dans l'exégèse délirante. Pour ce faire, une bonne connaissance de l'évolution de l'administration interne de la Régence d'Alger est indispensable. Nous devons donc en rappeler les caractères essentiels.

Depuis la fin du XVIe siècle, Alger vit sous le régime des Pachas Triennaux. C'est dire que le Sultan de Constantinople délègue chaque trois ans, un nouveau représentant muni, en théorie de tous les pouvoirs. En réalité, ce Pacha doit composer avec la colonie turque (Odjaq), qui entend vivre sur les bénéfices de l'exploitation de la Régence, – ce que matérialise l'octroi d'une paye tous les deux mois –, et la corporation des Corsaires, la Ta'ifa des Reïs, qui entend exercer sans contrainte la piraterie, ce qui met le Pacha dans une situation délicate vis à vis des Etats Chrétiens, voire du Sultan, quand ceux-ci sont ses alliés. Mais cette lutte se déroule dans un cadre institutionnel précis : face au Pacha se dresse le Divan, sorte d'assemblée délibérante représentant la colonie turque. Celle-ci étant organisée de façon militaire, même si les fonctions de certains de ses membres sont purement civiles, il est normal que ses délégués soient ses officiers. Ces derniers, soulignons-le car cela explique beaucoup de choses, sont nommés à l'ancienneté. Tout janissaire est à peu près certain d'atteindre le sommet de la hiérarchie car le titulaire suprême, l'Agha des janissaires, ne reste que deux mois en poste. Passé ce temps, il rejoint la cohorte des *Mansoulagha*, Aghas retraités, et se voit remplacé par le plus ancien de ses subordonnés. La hiérarchie, simplifiée, est la suivante : Yoldach (janissaire), Odabachi (Chef de Chambrée), Bouloukbachi (Chef de compagnie), Aïabachi (Chef de compagnie des plus anciens) ; Agha des janissaires.

Le Divan, que préside l'Agha des janissaires et non le Pacha, est alors composé ainsi : l'Agha, les 24 Aïabachi, l'ensemble des Bouloukbachi, quelques délégués des Odabachi et des Mansoulagha. A cette masse d'hommes qui atteint le millier, s'ajoutent parfois des représentants des Reïs (corsaires).

Il est certain, qu'en période normale les décisions importantes sont prises par le Pacha, dans son conseil privé, que les auteurs européens appellent le "Conseil étroit" ou "petit Divan" et qui réunit les principaux chefs des janissaires, des reïs, et de l'administration, le Divan classique, ou Grand Divan, se contentant alors d'entériner. Mais pour cela il faut que l'Odjaq n'ait pas à se plaindre du Pacha, et donc, en premier lieu, que sa solde lui soit régulièrement payée.

---

(6) Aranda, *Relation de la captivité et liberté du Sieur Emmanuel de Aranda, mené esclave à Alger*... Bruxelles, 1657. Cette édition est en général la seule citée. Cet ouvrage aurait la particularité d'être daté de 1657 et de contenir la relation d'événements postérieurs. En réalité on a toujours recourt à l'édition de 1662.

(7) Arvieux (d'), *Mémoires du Chevalier d'Arvieux ... mis en ordre par le P. Labat.* Paris, 1735, 6 vol.

(8) Mohamed ben Mohamed el Tlemçani, *Zoharat en Nayerat*, traduit par Rousseau sous le titre *Chroniques de la Régence d'Alger.*

Et c'est là justement que réside la difficulté. L'échéance de la paye semble chaque fois au Pacha un problème quasi insoluble. Faute d'une documentation suffisante, nous ne pouvons dire si la cause en est une diminution des ressources de la Régence ou un gaspillage de plus en plus déraisonnable de celles-ci. Diminution des ressources ? Il est certain que les soulèvements qui se multiplient à compter de 1627 rendent aléatoires certains recouvrements d'impôts sur les tribus. Les mauvaises relations avec la France entraînent parfois le non paiement des redevances du Bastion (9). La course de son côté, quoique florissante, connaît des années noires (10). Il nous semble cependant qu'il s'agisse plutôt d'un problème de mauvaise répartition. D'abord les Pachas, qui n'ont que trois ans pour récupérer les sommes que leur a coûtées leur nomination. . . et pour faire ensuite fortune, sont de plus en plus avides. Les Reïs de leur côté amassent bien des richesses considérables mais le Beylik, entendez l'Etat, ne touche que 12 % des prises (11). Les chefs de l'administration, et principalement les Khodja du Divan profitent, de leur côté, de l'instabilité du pouvoir pour arrondir leur casuel. Ce sont eux, en effet, qui perçoivent les impôts, soit directement, soit par l'intermédiaire des cheikhs, caïds ou beys. Ils ont le contrôle des biens de main morte. Ils interviennent officieusement dans les nominations, toujours payantes, aux grands emplois. "L'Ecrivain du Divan" est tenu pendant toute cette période pour un des plus riches de la ville. Dans l'intérieur, les Beys et leurs agents, qui ont à ferme les provinces, s'enrichissent au maximum, ne reversant à Alger que le minimum exigé.

Dan estime en 1634 que le revenu de la Régence varie entre 450 000 et 600 000 ducats, ce qui, s'il s'agit du ducat courant de Venise, représente entre 3 et 4 millions de francs germinal (12). Un mémoire de 1669 le fixe à 3 millions de livres, soit une somme sensiblement analogue (13). Petis de La Croix, dans son mémoire daté de 1690, vingt ans après, donne des précisions inquiétantes, montrant que la situation reste critique (14). Les recettes se montent alors à

---

(9) C'est ce qui se passe de 1609 à 1628, de 1637 à 1641, de 1658 à 1661, de 1664 à 1666. Les sommes versées n'étaient pas négligeables et une partie était directement affectée à la paie de l'Odjaq. Le traité de 1628 prévoit le paiement annuel de 26 000 doubles (doublons ?) soit 16 000 "pour la paie des soldats" et 10 000 "pour le Glorieux Trésor de la Casbah". Le traité de 1640 est encore plus avantageux. La Compagnie du Bastion paie 34 000 doubles pour l'Odjaq et 10 000 pour le Trésor. Celui de 1661 en revanche fait apparaître une diminution : 24 000 doubles pour l'Odjaq et 10 000 pour le Trésor. Cf. Rouard de Card, *Traités de la France avec les pays de l'Afrique du Nord*. Paris, 1906.

(10) Pour deux raisons : soit faute de succès navals, soit parce que le Sultan requiert l'aide de la flotte des reis algériens, ce qui les empêche de se livrer, pendant cette période, à des occupations plus rentables. Le Sultan est parfois contraint d'indemniser les dits reis à l'avance pour s'assurer leur concours. Mais, dans ce cas, le Beylik ne touche rien et le Pacha se voit donc privé de ressources importantes. Le conflit qui ouvre la période des Aghas porte justement sur ce point.

(11) R.P. Dan, *Histoire de la Barbarie et de ses corsaires*. Paris, 1649, p. 265.

(12) R.P. Dan, *op. cit.*, p. 90.

(13) Ministère des Affaires Etrangères, *Mémoires et documents, Algérie* XII, fol. 171.

(14) Petis de Lacroix, *Relation universelle de l'Afrique*. (Extrait concernant Alger, publié dans l'Institut d'Etudes Orientales d'Alger, 1953, p. 17).

700 000 écus, les dépenses à 900 000 écus, d'où un déficit perpétuel, comblé par des moyens de fortune et en particulier par le revenu, toujours aléatoire, de la Course. Celui-ci doit permettre d'assurer la grosse paie du Baïram, correspondant au 1/6 des dépenses.

Ce médiocre équilibre ne paraît même pas atteint dans la période qui précède la révolution des Aghas. Les Pachas sont emprisonnés les uns après les autres faute d'avoir pu assurer la paie. Une tentative originale consistant à confier cette charge au chef des Reïs tourne court en 1644-45 (15). Et l'on en revient au système antérieur qui fonctionne de plus en plus mal. Il semble que ce soit la maladresse du dernier pacha, Ibrahim, qui ait déclanché les événements vers le milieu de 1659. Alors qu'il se déclarait incapable de faire la paie, le Divan apprenait qu'il venait d'envoyer 200 000 piastres à Constantinople, et qu'il entendait prélever un pourcentage sur la solde que le Sultan faisait parvenir aux Reïs d'Alger pour les inciter à rejoindre la flotte ottomane (16). Décision était aussitôt prise de le jeter en prison. Mais, chose plus grave, l'Assemblée déclarait officiellement que les Pachas n'auraient plus désormais aucun pouvoir.

Cette révolte de l'Odjaq d'Alger ne peut, à notre avis, être séparée de l'évolution de la Régence voisine, celle de Tunis où depuis longtemps les Pachas ont perdu tout pouvoir. Dès 1590, les janissaires tunisiens s'étaient emparés du gouvernement en confiant à l'un de leurs chefs, le Dey, les anciennes attributions du Pacha. Le titre lui-même se fixait ensuite dans une famille de hauts dignitaires locaux chargés de l'armée et de l'administration des tribus. La subordination de la Régence à Constantinople n'était plus que théorique, le pouvoir étant, très inégalement, partagé entre le représentant de l'Odjaq, le Dey, et le chef de l'Armée, le Pacha-bey. Si l'on songe que les janissaires passaient indifféremment de l'Odjaq d'Alger à l'Odjaq de Tunis, et réciproquement, il est certain que la bonne administration du pacha-bey tunisien, Hamouda, vers le milieu du siècle ne put que confirmer les gens d'Alger dans leur insoumission à un pacha triennal imposé par Constantinople.

C'est de cet état de fait qu'hérite Ali Pacha, successeur d'Ibrahim. Devant la situation trouvée, il jugea plus prudent de regagner Smyrne où il fit un rapport circonstancié des événements au Cadi local, qui le transmit à Constantinople (17). Le Grand Vizir Köprülü devait prendre fort mal la chose. Il fit exécuter le malheureux Ali et annonça aux turcs d'Alger qu'il entendait rompre toutes relations avec eux. C'était là une menace très grave. Elle entraînait d'abord l'impossibilité pour l'Odjaq de recruter de nouveaux janissaires, ensuite de commercer sur toute l'étendue de l'Empire Ottoman car notification fut faite de

---

(15) Il s'agit de l'affaire d'Ali Pitchin, relatée par le R.P. Hérault et reprise par de Grammont, *Relations entre la France et la Régence d'Alger au XVII^e^s.* in *Revue Africaine,* XXVIII, 1884.

(16) De Grammont, *Relations . . . ,* op. cit., p. 283.

(17) Les Cadi sont de hauts fonctionnaires dans l'Empire Ottoman du XVIIe siècle et non de simples juges comme au Maghreb. Le Cadi d'Izmir (Smyrne) était amené à contrôler les allées-venues des Turcs d'Algérie qui se faisaient presque exclusivement par ce port., cf. Ilter, *op. cit.,* p. 215.

ce firman au Gouverneur de l'Egypte. Or, la Régence était économiquement liée à la Turquie qui lui facilitait les achats de blé, de riz, de café et lui procurait l'armement nécessaire. Enfin, le pélerinage à la Mecque était interdit aux ressortissants de la Régence, ce qui, à court terme, devait susciter le mécontentement de l'élément religieux et des populations locales.

Il semble, si l'on en croit Ilter, que les Algériens aient immédiatement fait marche arrière, envoyant une ambassade à la Sublime Porte pour présenter leurs excuses, acceptant d'avance le nouveau pacha, même si le sultan leur désignait un chien pour maître (sic). Mais Köprülü, lassé des révoltes d'Alger, ne voulut pas la recevoir et les choses restèrent en l'état. La révolution des Aghas venait de commencer.

Khelil Bouloukbachi

L'étendard de la révolte avait été levé par un représentant des Bouloukbachi qui possédaient, rappelons-le, la majorité au Divan. Il est probable qu'il fut appuyé par l'ensemble des officiers supérieurs, Aïabachi et Mansoulagha compris. Cette évolution, commencée en juin 1659, semble achevée en septembre de la même année (18). Les mansoulaga, ayant Khelil à leur tête, forment désormais une junte qui s'attribue tous les pouvoirs du Pacha (19). Il semble qu'il y ait eu confusion sur le titre d'Agha que prit Khelil à cette occasion. Plusieurs auteurs ont pensé que Khelil héritait de la charge d'Agha des janissaires et devait donc s'effacer au bout de deux mois. Ce serait attribuer à Khelil un bien grand désintéressement. Nous pensons plutôt, qu'ayant organisé un nouveau type de gouvernement, il prit le titre classique d'Agha qui marquait seulement sa prééminence. Les mansoulagha se partageaient l'administration du pays, le contrôle des impôts et des bénéfices de la course. La charge de Pacha, bien que non pourvue, fut maintenue, assortie d'un traitement de 500 piastres par lune. Il est même vraisemblable qu'en l'absence d'un titulaire nommé par la porte, Khelil ait replacé sur son siège l'ex-pacha Ibrahim. En effet, une lettre non datée du consul de France, Barreau, adressée aux consuls de Marseille, mais qui, vu son contexte, ne peut être postérieure à 1659, mentionne, aux côtés de l'Agha, la présence du Pacha (20). Or, le successeur officiel d'Ali Pacha fut nommé, si l'on en croit Ilter, par Ahmed Köprülü, fils de Mehmet Köprülü, lequel ne succéda à son père qu'en 1661.

Khelil aurait aussi élargi le Conseil. Peut-être faut-il entendre par là qu'il l'ouvrit largement aux Reïs dont l'appui lui était nécessaire. C'est sans doute à l'influence des Reïs qu'il faut attribuer la violence de la réaction algérienne dans l'affaire du Bastion de France en 1658, l'état de guerre retrouvé leur permettant de donner la chasse aux navires français (21). Le gouvernement de Khelil prit fin

(18) Grammont, *Relations . . . op. cit.*, p. 276.

(19) Sander Rang, *op. cit.*, p. 423.

(20) Grammont, *Relations . . . op. cit.*, p. 279.

(21) Le Gouverneur du Bastion de France, Thomas Picquet, avait en effet de sa propre autorité rembarqué tout son personnel et toutes ses marchandises, en enlevant, par la même occasion 70 Algériens qu'il alla revendre à Livourne, et laissant 300 000 livres de dettes.

en octobre 1660. Il fut assassiné par une faction opposée qui lorgnait sa succession. De fait, il était remplacé le jour même par un autre Bouloukbachi, Ramdan. Le court règne de Khelil n'en est pas moins remarquable. Pour la première fois depuis bien des années l'Odjaq fut régulièrement payé et les janissaires ne furent pour rien dans son éviction. De la correspondance du Consul Barreau, il ressort que Khelil a toujours l'appui du Divan (22). L'auteur du *Miroir de la Charité Chrétienne,* rapportant sans doute l'opinion communément admise dans l'Alger de 1662, déclare que le défunt était porté "au bien être des soldats et à l'augmentation du Trésor" (23).

Ramdan Bouloukbachi

Le successeur de Khelil ne semble pas avoir modifié le système instauré par son prédécesseur : les Mansoulagha continuèrent de gouverner le pays. Mais le nouvel agha eut le mérite de faire la paix avec Constantinople. A la mort de Mehmet Köprülü il fit contacter le ministre de la guerre Kara Mustapha qui fléchit le nouveau grand Vizir, Ahmet Köprülü. Le sultan désigna donc au début de 1661 un titulaire officiel pour le pachalik d'Alger, Ismael Bosnak (24). Ces négociations, selon Sander Rang coûtèrent au trésor algérien 10 000 ducats (25). Mais il fut convenu qu'Ismael ne tiendrait qu'un rôle de représentation. Ramdan tenta également de normaliser les relations avec la France. Le sieur de Romignac vint négocier un nouveau traité concernant le Bastion de France, qui assurait la reprise du paiement des redevances (2 février 1661). Ramdan ne devait pas profiter de cette aubaine car il était à son tour assassiné le 10 septembre 1661 (26). Mais cette fois ce n'était plus la conséquence d'une simple rivalité personnelle. Une nouvelle classe de janissaires prétendait au pouvoir.

Les circonstances de la mort de Ramdan Agha, telles qu'on les connaît, sont à la fois confuses et révélatrices. Il semble que Ramdan, par son avidité à se faire adjuger à bas prix les captures des Reïs, se soit aliéné ces derniers. Il est mis à mort avec 50 de ses partisans (27). L'auteur anonyme de la *Chronique des Pachas* rapporte de son côté que ce sont les janissaires qui se soulèvent et le tuent avec ses gardes. Aranda déclare qu'il fut tué avec 28 de ses conseillers pour s'être attribué une part trop importante sur une prise de blé (28). Une chose est donc certaine, les conjurés n'en voulaient pas à la seule personne de Ramdan, mais à la caste dirigeante, c'est-à-dire aux Mansoulagha.

Le R.P. Gleizes qui écrivit en 1913 une biographie, bien documentée, de

---

(22) Grammont, *Relations . . . op. cit.*, p. 272 à 282.

(23) *Miroir . . . op. cit.*, p. 242.

(24) Ilter, *op. cit.*, p. 216.

(25) Sander Rang, *op. cit.*, p. 424.

(26) La date est fournie par Delphin, *op. cit.*, p. 205 (15 moharrem 1072). La date du 10 août 1661 indiquée par le *Miroir* est reprise par de nombreux auteurs.

(27) *Miroir, op. cit.*, p. 243.

(28) Delphin, *op. cit.*, p. 205 ; Aranda, *op. cit.*, p. 150.

Jean Levacher, lazariste et consul de France à Alger (29), est formel : "les Mansoul Aghas qui depuis deux ans formaient le Conseil de gouvernement, furent massacrés le 10 août 1661, deux mois après son arrivée (du Consul Dubourdieu) et remplacés par les Oda Bachis ou colonels des janissaires. Ceux-ci sont bannis cinq ans après". Etant donné la précision de ces renseignements (exception faite de l'assimilation osée d'odabachi à colonel) sous la plume d'un auteur nullement spécialiste de l'histoire turque, il faut bien supposer que celui-ci ne fait que reproduire des informations de première main puisées dans la correspondance échangée entre les Consuls lazaristes et leur provincial, qu'il avait à sa disposition.

Ce bouleversement explique également la réapparition d'Ibrahim Pacha, signalée par Rang et Aranda, qui tenta de détourner à son profit la fureur des janissaires. Il n'y parvient pas et fut maçonné dans un mur sur l'ordre de son rival heureux, Chaban Agha (30).

Chaban Agha

Contrairement à ses deux prédécesseurs, Chaban Agha n'est pas turc. C'est un renégat portugais. Il ne semble pas, d'autre part, avoir été bouloukbachi. Avec lui on assiste à un retour au gouvernement d'assemblée ; le Divan gère directement les affaires, mais il subit une brutale transformation. Les Bouloukbachi qui y détenaient la majorité sont chassés au profit des Odabachi. La description donnée dans le *Miroir*, confirme l'affirmation de Gleizes et, si l'incertitude subsistait à ce sujet, un document figurant dans les *Mémoires et Documents du Ministère des Affaires Etrangères* (31) lèverait nos doutes. Le rédacteur anonyme de cette note, datée de 1669, décrivant le système de gouvernement d'Ali Agha, successeur de Chaban, précise : ". . . Il faut remarquer que le gouvernement du royaume y est changé et que l'autorité des Odobachi est à bas . . . etc.".

Le gouvernement de la Régence s'articule désormais ainsi : A côté du Pacha, qui ne joue que les utilités, Chaban Agha, réunit les fonctions de chef de l'Odjaq, de chef du Conseil étroit et de Président du Divan. Au Divan siègent toujours les 24 aïabachi, quelques mansoulagha et la masse des odabachi. Ceux-ci comme le rapporte l'auteur du *Miroir*, gouvernent de fait : "Ce Conseil (le Divan) n'est plus composé des Bouloubachi comme autrefois car depuis l'assassinat de Ramdan et des autres, les Bouloubachi, quoique capitaines, ont petite autorité dans l'état et ne se peuvent plus trouver au Conseil pour les Odabachi qui se sont à présent attribué tout le pouvoir : leur nombre (ce me semble) n'est pas limité de sorte que, par la pluralité de leurs suffrages, ils prévalent toujours par-dessus l'Aga et les Aïa bachi (32)". Plus loin, il est indiqué que les Mansoulagha ne se présentent au Divan que sur convocation expresse. Nous ignorons la composition du Conseil

(29) R.P. Gleizes, *Jean Levacher* . . . Paris, Gabalda, 1914, p. 204. Cet ouvrage utilise, outre les sources habituelles, les archives de l'ordre des Lazaristes, qui rappelons-le, avaient à cette époque la charge du Consulat d'Alger.

(30) Aranda, *op. cit.*, p. 155.

(31) Mémoires et Documents, *op. cit.*, fol. 171.

(32) *Miroir, op. cit.*, p. 271.

étroit, qui assistait l'Agha, mais on peut supposer qu'il regroupait les seuls Aïabachi (33).

Chaban Agha ne chercha d'ailleurs qu'à payer la solde en mettant quelque argent de côté. Pour le reste, il s'en remit au Divan. Celui-ci pratiqua une politique extérieure impulsive, ayant décidé "qu'on ne ferait plus de paix avec les chrétiens", sans réfléchir aux conséquences de pareille attitude (34). Le renouveau de la Course qui s'en suivit ne fut pas étranger à l'expédition française sur Djidjelli qui, pour s'être traduite par un échec, n'en secoua pas moins le gouvernement de la Régence. D'autre part, une épidémie de peste s'abattait à nouveau sur le pays, faisant périr bon nombre d'habitants et près de 10 000 esclaves chrétiens, ce qui représentait une perte sèche pour les finances du Beylik (35).

On ne sait les raisons qui poussèrent les janissaires à assassiner Chaban Agha. Selon Aranda, il s'agirait d'une rivalité personnelle avec un autre Agha (36). L'Odjaq, moyennant promesse de paie double aurait suivi. On ignore jusqu'à l'année exacte de sa mort qui varie selon les auteurs entre 1664 et 1665. Il est certain toutefois que son successeur, Ali, était en fonction en janvier 1666.

Ali Agha

Nous sommes en revanche renseignés sur la personnalité d'Ali. Notons d'abord qu'il était Hadj, c'est-à-dire qu'il avait fait le pélerinage à la Mecque. Ce qui lui valait un certain prestige auprès des masses et de l'élément religieux. Deux sources fort différentes, le Chevalier d'Arvieux et l'auteur de la *Chronique des Pachas,* sont d'accord pour en dire du bien. D'Arvieux, qui ne brille pas par son indulgence, le déclare "homme d'esprit et d'un mérite singulier". Quant au chroniqueur algérois il lui attribue toutes les qualités et trace de son gouvernement un tableau idyllique. Seule note discordante, Petis de La Croix, qui note "qu'il était peu révéré et qu'il n'avait point d'autre qualité que celle de payeur de l'Armée et de Mazoulaga" (37). Mais, Petis écrit en 1690 et ses informateurs ont peut-être inconsciemment tendance à diminuer le rôle d'Ali Agha pour exalter le Gouvernement des Deys qui lui ont succédé.

Il semble, si l'on en croit la *Chronique des Pachas,* qu'Ali Agha, opéra une nouvelle révolution administrative, qui devait être conservée par les Deys : "Ce fut le premier qui, à Alger, porta le titre de Hakem parce qu'il détenait le pouvoir sans aucun partage, que ses ordres étaient souverains et qu'il siégeait là où résident aujourd'hui les chefs du pouvoir. Il exigea qu'auprès de lui se tinssent les khodja

---

(33) Sous Ali Agha (voir plus loin) le Conseil étroit se compose encore de 24 personnes. On ne peut dire s'il s'agit toujours des Aïabachi.

(34) Grammont, *Relations, op. cit.,* p. 292.

(35) Voir notre introduction à la *Continuation des Mémoires du R.P. Lucien Hérault,* à paraître dans la Revue de l'Occident Musulman.

L'esclave était racheté au prix moyen de 300 livres. Le trésor touchait 5 % sur le prix de vente des esclaves "privés" sans compter les "droits de portes", se montant à peu près à 1/6°.

(36) Aranda, *op. cit.,* p. 36.

(37) Petis de Lacroix, *op. cit.,* p. 10.

et les secrétaires qui étaient avec les pacha, ainsi que l'interprète et les chaouchs arabes. Toute l'organisation qui existe aujourd'hui est son œuvre ; c'est lui qui en régla les détails, que Dieu lui fasse miséricorde. Il faut en excepter toutefois les noubadji (38) qui montent la garde devant le Trésor et qui dépendent de la garnison de la Qaçba. Ceux-ci furent organisés par Et-Triki et par Baba Hassen (39). Ceux de garde au palais se tenaient au début en dedans de la porte dans le vestibule et lorsque Dely Ibrahim . . etc." (40).

Ce texte est, en effet, explicite. Il ressort de sa lecture qu'Ali Agha concentra dans sa main tous les pouvoirs répartis pendant le règne des deux premiers Aghas, entre celles des Mansoulagha, et abandonnés, sous le règne de Chaban Agha, au Divan. Deux notations confirment cette réforme : Ali Agha siège désormais "où résident aujourd'hui les chefs du Pouvoir", c'est-à-dire dans ce qui deviendra le Palais du Dey, la Jenina. Ensuite il reconstitue l'administration des pachas, avec les khodja et secrétaires. Il est vraisemblable, en effet, que les systèmes précédents (Mansoulagha et gouvernement d'Assemblée) avaient eu pour effet de diminuer le pouvoir de ces gens de plume, soumis à un contrôle permanent. Enfin, il établit une organisation administrative qui lui survit puisqu'au XVIIIe siècle, époque de rédaction de la *Chronique*, les Deys l'utilisent encore.

Le règne d'Ali Agha ne s'inscrit donc pas, comme on le croyait jusqu'ici, dans l'esprit de la révolution des Aghas, puisqu'il revient, en l'adaptant, au type de gouvernement turc des pachas, jetant inconsciemment les bases du gouvernement des Deys. L'Odjaq, avec lui, abandonne ses prétentions à surveiller le pouvoir et la levée des impôts. Ce sont les Khodja qui reprennent cette fonction, sous le seul contrôle de l'Agha autocrate. Peut-être est-ce pour cela que le rédacteur de la *Chronique des Pachas*, khodja, fils de khodja, témoigne tant de bienveillance à l'égard de ce personnage.

Ali Agha maître absolu de la Régence, amorce, parallèlement, l'éviction du Divan au profit du Conseil Etroit, ou Petit Divan, qui se poursuivra tout au long de la période des Deys. Une relation succinte de l'arrivée à Alger de l'escadre du Marquis de Martel, le 29 janvier 1670, utilise des expressions significatives. Il est question de l'envoi en parlementaire "d'un des vingt quatre qui composent le corps dudit Divan". Aux yeux des observateurs européens, ce conseil éclipse à un tel point le Divan traditionnel, réputé siège de toute autorité, qu'ils le désignent par le même terme, croyant à un transfert d'institution. Ce "Divan" entoure Ali Agha "principal ministre du Divan" qui décide, après avoir pris l'avis de ce dernier (41).

---

(38) Soldats de la Nouba, ou garnison.

(39) El Hadj Mohamed et Triki fut élu dey à la mort d'Ali Agha, Baba Hasen (Hassen Chaouch), son gendre, fut associé à son gouvernement (voir plus loin).

(40) Delphin, *op. cit.*, p. 209.

(41) Maurin, *Les pirates barbaresques et le commerce français au XVII et XVIIIe s.* Nimes, 1887. p. 22. Pièces justificatives n° 3. Le chiffre de 24 peut laisser penser qu'il s'agissait encore des Aïabachi. Ali agha aurait, dans ce cas, gouverné avec l'appui des chefs de l'Odjaq, sans intervention du corps des officiers.

Malheureusement pour lui, Ali Agha mécontenta successivement les reïs et les janissaires : les reïs, car sa politique de conciliation vis à vis des puissances chrétiennes, tout en limitant les bénéfices de la course, ne donna pas les résultats escomptés ; la mauvaise foi du Gouvernement français, qu'avait déjà notée de Grammont, mit plusieurs fois Ali Agha dans une situation impossible et l'expédition contre Alger de l'anglais Sparagge, en mai 1671 fit déborder la coupe. Les janissaires, car il semble qu'Ali ait envisagé, sans doute pour des raisons financières, une reprise en main de l'intérieur, qui n'allait pas sans pertes et fatigues pour ces derniers. "Il occupait trop", note d'Arvieux, "les soldats à la guerre contre les Maures de la Campagne" (42). Il semble également qu'il n'ait pas été, vers la fin de son règne, très exact à leur payer la totalité de leur solde.

Déjà, une première fois, l'Odjaq, sous la conduite de l'Agha des janissaires, s'était révolté en septembre 1671. L'Agha fut étranglé. Mais la révolte reprit peu après. Selon la *Chronique* Ali fut exécuté, le 18 octobre 1671, alors qu'il se divertissait au souq Et Temmaqîn avec Ben Tobal et Ben El Madhi, deux bourgeois d'Alger de ses amis. Les janissaires qui tranchèrent la tête et se précipitèrent vers la Casbah pour se faire payer l'arriéré de solde. Selon Gleizes, Ali Agha aurait été assassiné par des janissaires de retour de Mehallé de l'Est (43), précision qui confirme l'absence de tout plan établi à l'échelon algérois.

La succession d'Ali Agha

Contrairement à ce qui s'était passé lors des autres changements d'Agha, nous avons en effet affaire cette fois à une révolte brutale de la masse des janissaires et non à un complot bien organisé. Tous les historiens ont insisté sur l'anarchie qui suivit la mort d'Ali. Les janissaires nommèrent en trois jours cinq ou six Aghas qui déclinèrent tous ce périlleux honneur. Finalement, on fit appel à un vieux reïs, El Hadj Mohammed Et-Triki, qui fut nommé Dey. De Grammont, obsédé par la rivalité Ta'ifa-Odjaq dans laquelle il voyait l'explication de l'histoire de la Régence d'Alger, considère cette nomination comme une victoire de la Ta'ifa. Il suit en cela Petis de La Croix. Mais, il est permis de contester, sur ce point, la crédibilité de cet auteur qui semble défendre, en 1690, une thèse qui lui est propre plutôt que rapporter un état de fait : "Il [El Hadj Mohammed Trik] fut installé à cette qualité par les reïs ou capitaines de la Marine comme le sont et le seront toujours les Deys, les marins étant les seigneurs et les appuis du Royaume à cause qu'ils apportent l'or, l'argent et les richesses qu'ils prennent par leur piraterie" (44). L'auteur de la *Chronique* donne un son de cloche fort différent : "Après lui (Ali Agha), on éleva au pouvoir Hossein Qoptan Et-Triki, doulatli. Au bout de quelques jours on lui associa son gendre Hassan Chaouch. Puis peu de

(42) Arvieux, *op. cit.*, p. 246.

(43) Les Mehallé étaient les expéditions régulières qui procédaient au recouvrement de l'impôt. Mais ces déplacements n'allaient pas sans danger car souvent les tribus entraient en rebellion ou pliaient bagage, ce qui motivait une pénible poursuite. On comptait trois mehallé, celle de l'Est (Constantinois), du Titteri (Algérois central), de l'Ouest (Vallée du Chelif et Oranie).

(44) Petis de Lacroix, *op. cit.*, p. 10.

temps après les Yoldach lui retirèrent son associé Hassan Chaouch, qui fut révoqué ; on nomma à sa place Tabaq pour que Et-Triki fut Dey suprême et lui, Tabaq, son subordonné. Quatre mois s'écoulèrent ainsi et la bonne gestion des affaires publiques s'étant affirmée, Tabaq fut exilé et on renomma le gendre d'Et-Triki, Hassan Chaouch ,. . " (45).

Le rôle exact de Tabaq puis d'Hassan Chaouch, que nous connaissons plus communément sous le nom de Baba Hassen, est explicité dans le mémoire de Hees sur Alger (46) : "Il (Baba Hassen) voulait bien prendre une décision pour les affaires terrestres qui dépendaient de lui, ce que le Dey ne peut faire. Celui-ci s'occupait des affaires maritimes . . . ".

On voit à quel point la théorie de De Grammont du triomphe de la Ta'ifa des Reïs sur la Milice doit être nuancée. A la lumière de ces textes complémentaires on peut émettre l'hypothèse suivante : la mort d'Ali Agha prend au dépourvu les chefs de la Régence. L'Odjaq en rebellion tente de poursuivre l'expérience des Aghas souverains, mais les candidats désignés se récusent les uns après les autres. Dans ces conditions, on a recours, avec l'accord de la Ta'ifa des Reïs, à un vieil expédient, utilisé déjà en 1644-45, qui consiste à confier le destin de la Régence, et la charge de la paie, à un reïs réputé solvable. Le choix de ce reïs, un vieillard sans prestige, prouve qu'il ne s'agit pas d'une "prise de pouvoir", au sens dictatorial du terme.

De plus, l'Odjaq, méfiant, obtient que son gendre, Hassan Chaouch, qui n'est pas, comme le prétend De Grammont, un reïs mais un Chaouch, c'est-à-dire un dignitaire de l'Odjaq, lui soit associé avec le gouvernement des affaires terrestres, nous dirions de l'Intérieur, pour attribution. La méfiance de l'Odjaq croissant, Hassan est remplacé par Tabaq, dont rien ne dit non plus qu'il ait été corsaire. Après une période de probation satisfaisante, – entendez que les payes se déroulent normalement –, on refait appel à Hassan et l'équipe primitive est reconstituée. Aussi, pendant tout le règne du premier Dey, on a affaire non à un autocrate appuyé par les seuls reïs, mais à un gouvernement bicéphale où chaque groupe se trouve représenté : Sander Rang rapporte d'ailleurs qu'Hassan se disait l'ami de Milice (Odjaq) et était bien vu d'elle (47). Et la meilleure preuve que sa nomination ne fut pas le triomphe de la Ta'ifa des reïs est qu'il eut à en découdre, quand il hérita du pouvoir en 1682, avec les reïs conduits par le renégat Mezzo-Morto (48).

Cette dualité du pouvoir aurait même été sanctionnée si l'on en croit la *Chronique*, par une titulature spéciale. El Hadj Mohammed aurait reçu le titre de Doulateli (Dey) et Hassan Chaouch celui de Hakem, que portait déjà Ali Agha. Il est difficile de ne pas voir dans cette organisation une copie de ce que l'on

---

(45) Delphin, *op. cit.*, p. 206.

(46) Hees, *Journal d'un voyage à Alger.* (traduction G.H. Bousquet) in Revue Africaine, T. CI, 1957, p. 120.

(47) Sander Rang, op. cit., p. 427.

(48) Grammont, *Relations . . . op. cit.*, in Revue Africaine, XXIX, p. 6.

trouvait dans la Régence voisine de Tunis, où le pouvoir suprême était effectivement partagé entre le Dey et le Bey, le Dey n'ayant d'ailleurs aucune autorité. Et l'attribution de ce titre à El Hadj Mohamed peut difficilement passer pour la preuve que l'Odjaq ou la Ta'ifa entendaient lui confier à ce moment la réalité du pouvoir.

Avec du recul, le règne d'El Hadj Mohamed Et-Triki apparaît comme une transition à l'issue d'une période au cours de laquelle ont été successivement tentées trois formes différentes de gouvernement, le système des Pacha Triennaux ayant fait faillite : Gouvernement direct des anciens de l'Odjaq sous Khelil et Ramdan, Gouvernement du Divan aux mains des cadres subalternes ; dictature d'une personnalité remarquable, qui finit par se couper de ses appuis naturels et qui succombe face à une émeute improvisée de la soldatesque mécontente.

Ce ne fut qu'avec Baba Hassen (Hassan Chaouch) que le Gouvernement des Deys devint une réalité car il mit fin à la dualité et cumula les fonctions de Dey et de Hakem. Là encore une évolution s'amorçait qui aboutit, en 1710, à la suppression du Pacha, réellement trop inutile, et au regroupement sur la même tête des titres de Pacha, de Dey et de Hakem. Mais d'autres transformations administratives s'étaient produites entre temps et une nouvelle évolution était en cours qui bouleversa au XVIIIe siècle la structure même du Gouvernement de la Régence (49).

P. BOYER
Conservateur en Chef des Archives d'Outre-Mer
Aix-en-Provence

(49) Nous renvoyons sur ce point à notre article *Des Pachas Triennaux à la révolution d'Ali Khodja Dey* in Revue Historique, 1970.